ANNEXE .ART - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .ART

version n° 1.1 du 8 février 2017

En complément des Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .ART supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de Notre Site Web. Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .ART.1. Autorité de tutelle et Registre

.ART est une extension générique dédiée au monde des arts et de la culture. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .ART :

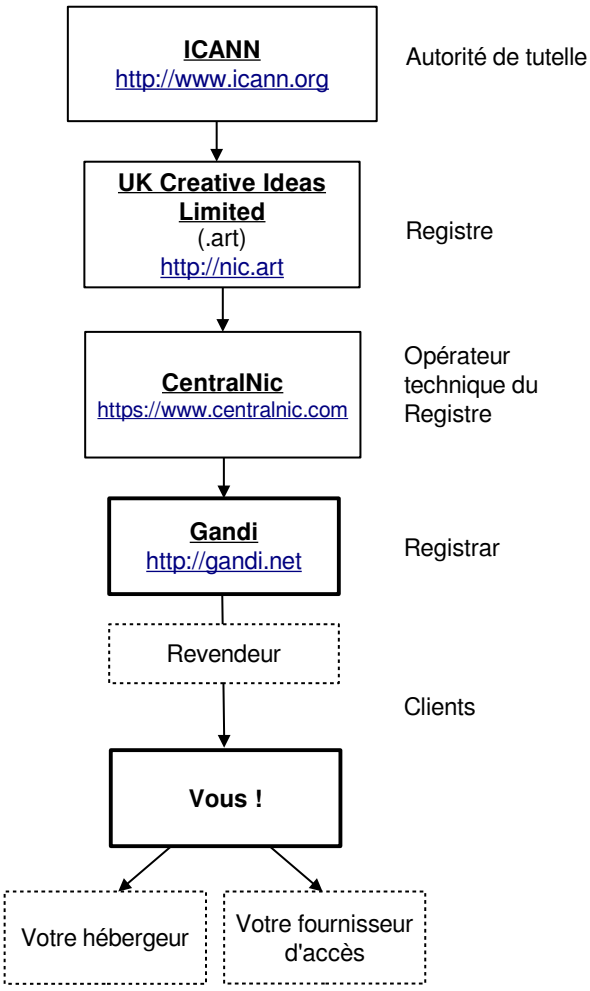

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .ART.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .ART Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .ART, définies par l'ICANN, UK Creative Ideas Limited et CentralNic, consultables aux adresses suivantes :

- Règles d'enregistrement : http://nic.art/wp-content/uploads/2016/12/Dot-ART-Registry-Policies.pdf
- Règles de lancement : http://nic.art/wp-content/uploads/2016/12/DOT-ART-Launch-Policies-final.pdf
- Mentions obligatoires au présent contrat (en vertu de Notre contrat d'accréditation avec le Registre) en annexe A
- Termes et conditions de CentralNic : https://www.centralnic.com/support/terms/domains
- Politique de traitement des données personnelles par CentralNic : https://www.centralnic.com/pdfs/Privacy%20Policy%20v1.0.pdf
- Politique de traitement des cas d'abus établie par CentralNic : https://www.centralnic.com/support/abuse
- Politiques de l'ICANN : http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .ART. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .ART est disponible à l'adresse suivante: http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/art

Le Registre n'est pas partie prenante au présent contrat et Gandi n'agit pas en tant qu'agent du Registre. Toutefois, le Registre et ses société affiliées sont bénéficiaires des droits qui leur sont accordés par le présent contrat avec la capacité de faire valoir ces droits directement contre Vous. Vous reconnaissez également que l'enregistrement d'un nom de domaine et le maintient de l'enregistrement pour la durée d'enregistrement choisie repose sur le fait que Vous ayez accepté les termes du présent contrat.

Article .ART.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .ART se déroulera en 3 phases : Sunrise, période d'enregistrement limité et ouverture générale.

Les enregistrements pendant les 7 premiers jours de l'ouverture générale seront soumis à des frais supplémentaires dégressifs dans le temps (période dite « Early Access »).

La période de Surnise se déroulera du 7 décembre 2016 au 7 février 2017 et la période d'enregistrement limité du 8 février 2017 au 9 mai 2017. L'ouverture générale est prévue pour le 10 mai 2017. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements en période de Sunrise et pour l'ouverture générale (hors période « Early Access ») sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .ART.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
http://www.gandi.net/domain/art/info

Les .ART sont ouverts à toute personne ayant un intérêt pour les arts et la culture.

Article .ART.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « TMCH » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre équipe Corporate).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du « premier arrivé premier servi », elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Sunrise ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :
http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :
http://nic.art/wp-content/uploads/2016/12/Dot-ART-Registry-Policies.pdf (2. SUNRISE DISPUTE RESOLUTION POLICY)

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .ART.6. Période d'enregistrement limité

6.1 Règles d'éligibilité

La période d'enregistrement limité est réservée aux personnes qui font partie de la communauté des arts et de la culture. Une liste non exhaustive des catégories d'art et des types de demandeurs éligibles est fournie par le Registre : http://nic.art/wp-content/uploads/2016/12/Dot-ART-Registry-Policies.pdf (3.2 Eligible Arts Categories et 3.3 Eligible Registrants).

Pour pouvoir procéder à l'enregistrement d'un nom de domaine durant cette période Vous devez disposer d'un « token » fourni par le Registre.

6.2 Procédure d'enregistrement

Afin de finaliser Votre demande d'enregistrement effectuée sur Notre interface, Vous devez remplir le formulaire de vérification du Registre.

Une fois Vos informations vérifiées avec succès par le Registre, Vous recevrez un « token » par email qui Vous permettra de compléter Votre demande d'enregistrement en fournissant ce « token » à Notre service clients.

Veuillez noter que la fourniture du « token » est une condition nécessaire à l'enregistrement d'un nom de domaine durant cette période, toute demande d'enregistrement sans « token » ne pourra pas être envoyée au Registre.

Une fois la période d'enregistrement limité terminée plus aucune demande d'enregistrement ne pourra être envoyée au Registre pour cette phase. Il Vous appartient donc de fournir Votre « token » à Gandi via Notre service clients dans les délais impartis et au plus tard quelques jours avant la fin de la période d'enregistrement limité afin que Gandi soit en mesure de transmettre Votre demande au Registre. En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que Gandi ne pourra être tenue responsable du non-enregistrement de Votre nom de domaine en raison de la transmission tardive de Votre « token ».

Le « token » fourni par le Registre n'est valable que pour un seul enregistrement. Si Vous souhaitez enregistrer plusieurs noms de domaine, Vous devrez effectuer de nouvelles demandes de « tokens » via le lien prévu à cet effet indiqué dans l'email du Registre. Les nouveaux « tokens » Vous seront fournis automatiquement sans délai.

Le Registre se réserve le droit de rejeter toute demande de vérification ainsi que de détruire, sans aucun remboursement, tout nom de domaine qui ne respecte pas le but de la période d'enregistrement limité.

Les pré-enregistrements durant la période d'enregistrement limité ne sont pas disponibles sur Notre interface, les enregistrements ne seront disponible qu'à l'ouverture de la période par le Registre en sélectionnant la phase « Landrush » sur Notre interface.

6.3 Règle d'attribution

Les noms de domaine seront attribués selon la règles de « premier arrivé, premier servi » sous réserve d'avoir fourni un token valide.

6.4 Conditions de remboursement

Si Votre demande d'enregistrement n'est pas validée par le Registre, Vous pourrez être éligible à un remboursement sous réserve de remboursement par le Registre.

Article .ART.7. Période « Early Access »

Pendant les 7 premiers jours de l'ouverture générale, le Registre a mis en place une période « Early Access » durant laquelle l'enregistrement des noms de domaine est soumis à des frais supplémentaires dégressifs dans le temps.

Les enregistrements durant la période « Early Access » ne seront pas disponibles sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients pour tout enregistrement. Etant précisé que les pré-enregistrements effectués pour l'ouverture générale ne seront envoyés au Registre qu'une fois la période « Early Access » terminée à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables à la période « Early Access ».

Article .ART.8. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période de d'enregistrement limité et 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .ART.9. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :
http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/art
(specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

Article .ART.10. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise, période d'enregistrement limité et période « Early Access », et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .ART.11. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
https://www.gandi.net/domain/price/detail/art

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'affichés sur Notre interface lors de Votre commande (pour les commandes en pré-enregistrement il est possible que les tarifs applicables ne soient pas encore communiqués par le Registre au moment de Votre commande, voir article 9 ci-avant).

Article .ART.12. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à l'utilisation, la copie, la distribution, la publication notamment dans une base de données Whois, la modification et tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre et CentralNic ainsi que leur agents et personnes désignée, conformément à la politique de traitement des donnes personnelles du Registre (6. WHOIS, DATA PROTECTION AND PRIVACY POLICY), des politiques ICANN et des lois applicables en matière de protection des données personnelles et de vie privée.

Article .ART.13. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .ART, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses

suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : http://www.icann.org/udrp
- Explications sur l'UDRP : http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm
- Principes Directeurs UDRP : http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm
- Règles d'application : http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm
- Organismes régulateurs : http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs

En outre Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve aux procédures de résolution des litiges mises en place par l'ICANN dans le cadre de la délégation des nouvelles extensions : Post-Delegation Dispute Resolution Procedures (PDDRP) dont les règles sont détaillées à l'adresse suivante: https://newgtlds.icann.org/en/program-status/pddrp

Article .ART.14. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .ART.15. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .ART.16. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut “RedemptionPeriod”, pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .ART.17. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, pour l'ensemble des contacts associés à Votre nom de domaine à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

Vous devez notamment fournir des informations fiables, exactes et à jour pour Votre contact administratif pour la notification de plaintes ou de cas d'abus, ainsi que les informations de contacts des organismes de réglementation ou de régulation compétents dans Votre domaine d'activité.

Vous déclarez également détenir les autorisations, statuts, licences et/ou certificats nécessaires dans Votre domaine d'activité.

Dans le cas où Vous utilisez Votre nom de domaine pour collecter et stocker des données sensible sur la santé ou des données financières, Vous Vous engagez à implémenter les mesures de sécurité appropriées et raisonnables en fonction du service offert telles que définies par la loi applicable.

Vous Vous engagez à respecter l'ensemble des lois applicables, et notamment celles relatives à la vie privée, à la collecte et la divulgation des données personnelles, à la protection des consommateurs (notamment relatives aux pratiques trompeuses et déceptives), à l'équité en matière de prêts, au recouvrement de créances, l’agriculture biologique et aux réglementations financières.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l’application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Dans les limites autorisées par la loi, Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, CentralNic, ainsi que leurs directeurs, administrateurs, actionnaires, propriétaires, gérants, préposés, agents, représentants, contractuels, sociétés affiliées, successeurs, assignés et avocats contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l'enregistrement et/ou l'utilisation de Votre nom de domaine ou de tout manquement au présent contrat. Si une des personnes mentionnées ci-avant est sujet à une plainte ou action intentée par un tiers, cette personne peut requérir de Votre part des garanties écrites indiquant que Vous êtes en mesure de satisfaire et remplir Votre obligation d'indémenisation, mais n'est pas tenue de le faire pour se prévaloir de cette indemnité. Le fait de ne pas fournir de telles garanties écrites sous une forme satisfaisante à la partie indemnisée constitue une violation substantielle de la présente convention. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .ART.18. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- pour se conformer aux spécifications adoptées par toute entité reconnue comme ayant autorité dans le domaine de l'internet (ICANN, RFC…) ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- afin de protéger les droits et propriétés du Registre, ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, ses sociétés affilées, filiales, administrateurs, directeurs, représentants, préposés ou actionnaires ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- en cas de violation du présent contrat.

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre, dans les limites autorisées par la loi, ne peut être tenu responsable de toute perte ou responsabilité résultant des procédures relatives aux périodes de lancement, et notamment :

- de la capacité ou incapacité d'une personne à obtenir un nom de domaine durant ces périodes,
- du résultat de tout litige à l'encontre de l'enregistrement d'un nom de domaine identique à une marque enregistré chez TMCH.

-fin de l'annexe .ART-